

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MADAME CHRISTIANE BOURSEAU, MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 28/3^{ème} aliéna qui permet au Président de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses attributions à un membre du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Madame Christiane BOURSEAU, Maire de VIRSAC, membre du bureau du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde, bénéficie d'une **délégation de fonctions** pour :

- suivre l'actualité technique des instances consultatives médicales,
- promouvoir les prestations ou actions d'accompagnement à caractère social du Centre de Gestion,
- suivre l'exécution de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion et la Direction des retraites de la Caisse des dépôts.

ARTICLE 2 - Madame Christiane BOURSEAU supervise, à ce titre, au sein de la Direction de la santé et de la sécurité au travail, les activités des secteurs ou services des instances médicales, de l'assurance statutaire et des retraites.

Dans le cadre de sa délégation, **Madame Christiane BOURSEAU** est habilitée à signer les documents conventionnels et décisions relatifs aux prestations de conseil en assurance.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- notifié à **Madame Christiane BOURSEAU**,
- transmis au représentant de l'État,
- transmis à l'agent comptable du Centre de Gestion.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président,

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

NOTIFIÉ À Madame Christiane BOURSEAU LE :
(*date et signature*)

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20201119-AR-0229-2020-AR
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020